

Le logement et l'équipement ménager des ménages québécois en 2009

par Suzanne Asselin¹

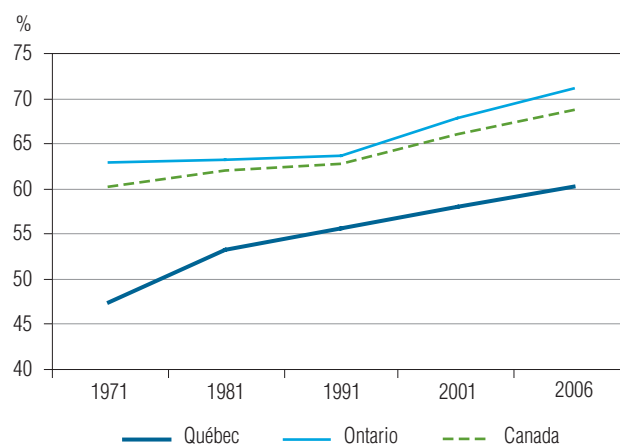
Ce coup d'œil présente quelques faits saillants sur les tendances évolutives du logement et de l'équipement ménager à partir de la mise à jour des données de 2009 pour le Québec et qui sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

LE MODE D'OCCUPATION

Le taux de propriétaires-occupants en hausse de 1971 à 2006

Depuis le Recensement de 1971, le taux de propriétaires-occupants est en croissance, passant de 47,4 % à 60,2 % en 2006 au Québec, soit plus de 12 points de pourcentage. Durant la même période, l'évolution en Ontario et au Canada est moins importante, respectivement de 8,1 points et de 8,4. Par conséquent, l'écart entre le Québec et l'Ontario ou l'ensemble du Canada s'est réduit. Le taux demeure toutefois plus faible au Québec en 2006, soit 60,2 % contre 71,1 % en Ontario et 68,7 % au Canada (figure 1).

Figure 1
Taux de ménages propriétaires-occupants, Québec, Ontario, Canada, 1971-2006



Source : Statistique Canada, Recensements.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Sources de données

La principale source de données sur le logement utilisée en raison de sa plus grande fiabilité, de l'étendue de sa couverture géographique et de sa longue série historique est indéniablement le Recensement du Canada effectué tous les cinq ans. Pour combler le manque d'information lors des périodes intercensitaires l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM), qui recueille des renseignements non seulement sur les dépenses, mais aussi sur le logement et l'équipement ménager, s'avère une option intéressante. Quoique les modes de collecte entre ces deux sources soient différents et peu comparables, les statistiques publiées dans ce bulletin permettent de dégager des tendances plus récentes ou d'améliorer nos connaissances sur des points précis. Un remaniement majeur de la méthode de collecte de l'EDM pour la diffusion des données de 2010 introduira des bris dans la comparabilité avec celles des années antérieures. En prévision de ce changement, notre site Web comprend de nouveaux tableaux présentant une série historique 1999-2009 afin de dégager des tendances à plus long terme.

1. L'auteur remercie Sylvie Rheault et Paul Berthiaume pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte.

Le taux de propriétaires-occupants semble en hausse chez les 55 à 64 ans et les moins de 35 ans de 2001 à 2009

Au cours de la décennie 2000, la baisse généralisée des taux hypothécaires (SCHL) et la situation économique plus avantageuse ont favorisé l'accès à la propriété, malgré la hausse du prix moyen des logements. D'après l'EDM² de 2001 à 2009, quoique l'on constate un statu quo relativement au taux de propriétaires-occupants pour l'ensemble des ménages, deux groupes semblent se démarquer. Ces groupes montrent une représentativité plus forte de l'accès à la propriété : les soutiens de ménage de 55 à 64 ans et les moins de 35 ans (figure 2).

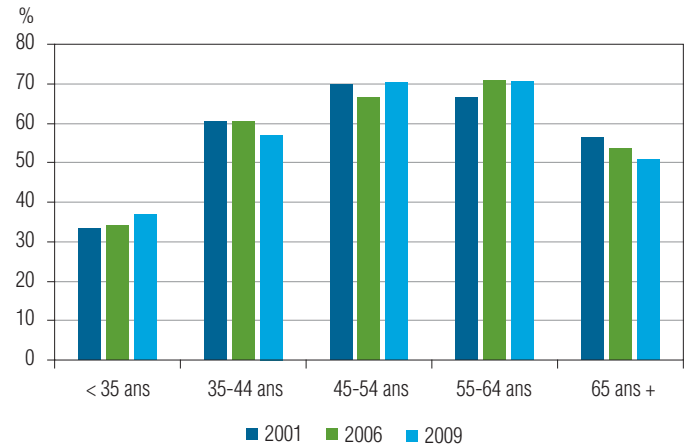
Pour les plus âgés (55-64 ans), de plus de 66 % en 2001, le taux de propriétaires monte à près de 71 % en 2009. Les ménages de ce groupe d'âge ont les taux de propriété les plus élevés. Selon une étude canadienne (SCHL), l'amélioration de l'état de santé ainsi que la diversification des types de propriété (condominium par exemple) a permis, au fil des générations, aux ménages de ce groupe d'âge de demeurer plus longtemps propriétaire. Ainsi, l'étude rapporte que les taux de ménages propriétaires observés chez les 55-59 ans surpassent maintenant ceux des 45-49 ans. Outre les 55 à 64 ans, le seul autre groupe d'âge illustré à la figure 2 affichant un taux plus élevé qu'en 2001 concerne les moins de 35 ans. Les jeunes ménages, comparativement aux plus âgés, visent à acquérir une mise de fonds pour accéder à une propriété, se traduisant alors par des taux de propriétaires-occupants les plus bas. Selon le Recensement de 2006, la popularité du condominium parmi tous les types de propriété est plus élevée chez les ménages propriétaires de moins de 25 ans (Lacroix, 2009) que chez les autres groupes d'âge. Puisque les données par groupe d'âge à partir de l'EDM sont peu fiables, il faut attendre les résultats de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011. On pourra ainsi vérifier si l'essor de ce type de propriété pour tous les âges confondus persistera, comme le montrent les données des recensements de 2001 et 2006.

La croissance de la proportion de ménages copropriétaires semble se poursuivre au cours des années 2000

Le nombre de ménages au Québec vivant en copropriété (en condominium) est en expansion, mais cette proportion parmi les propriétaires reste faible (Lacroix, 2009). En 15 ans, la proportion est passée de 4,2 % en 1991 à 7,8 % en 2006 selon les données du Recensement. Malgré un faible échantillon de ménages québécois, on décèle également une augmentation avec l'EDM. Le taux se situe à près de 4 % en 1999 et atteint un peu plus de 7 % en 2009 (figure 3). La proportion de copropriétaires au

Figure 2

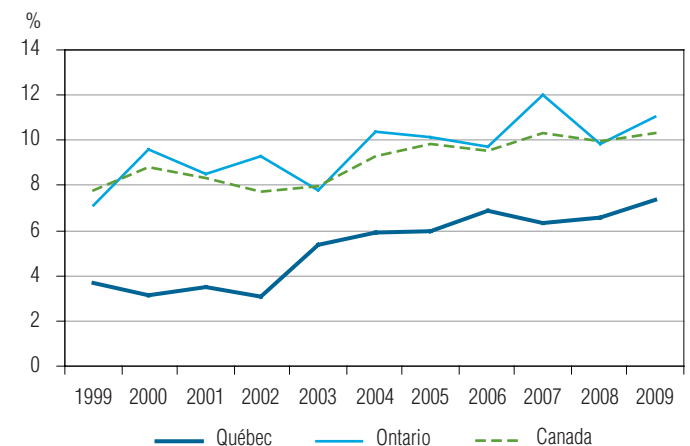
Taux de ménages propriétaires-occupants selon l'âge du principal soutien, Québec, 2001, 2006, 2009



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages* (FMGD).
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 3

Taux de ménages propriétaires-occupants en condominium, Québec¹, Ontario, Canada, 1999-2009



1. Au Québec, les données de 1999 à 2002 ainsi que 2008 sont associées à un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages* (FMGD).
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Québec reste inférieure à celle de l'Ontario (11,0 %) et du Canada en 2009 (environ 10 %). Les projections démographiques à court et moyen terme laissent présager une réduction de la taille des ménages privés ainsi qu'une hausse modérée des ménages dont le soutien est âgé de 45 ans et plus (ISQ, 2009, et SHQ, 2012). Selon Dutil (2009), cette situation pourra contribuer à l'essor de

2. À la différence du Recensement, bien que l'EDM assure une continuité de la collecte, l'échantillon de ménages peut fluctuer et être moins précis d'une année à l'autre. De plus, les tailles d'échantillon plus petites dans le cas de l'EDM conduisent à de plus grandes fluctuations de précision des données que dans le cas du recensement. À cela s'ajoutent les différences dans le contenu des questions, les périodes de référence et l'univers. Ces différences peuvent expliquer que pour la période observée de 2001 à 2006, l'évolution du taux de propriétaires-occupants au Québec mesuré avec l'EDM présente une quasi-stabilité, alors qu'elle se traduit par une hausse avec le Recensement.

la copropriété puisque ce mode d'occupation est plus répandu chez les personnes seules et les ménages dont le soutien est surtout âgé de 55 ans et plus.

Demeurer moins de cinq ans dans le même logement, une situation un peu plus fréquente au Québec qu'en Ontario

En 2009, quelque 38 % des ménages québécois résident dans le même logement depuis moins de 5 ans, 41 % depuis 5 à 20 ans et 21 % depuis plus de 20 ans ([voir le tableau](#)). Cette répartition semble différer en Ontario chez les ménages dont la durée d'occupation ne dépasse pas 20 ans, avec 34 % pour une durée de moins de 5 ans, et 45 % pour une durée de 5 à 20 ans. Au Québec, parmi les ménages qui changent de logement au cours d'une période de moins de 5 ans, les fréquences les plus élevées sont observées pour les groupes présentant les caractéristiques suivantes : locataire (61 %), soutien âgé de moins de 35 ans (80 %) ou de 35 à 44 ans (48 %) ou les personnes vivant seules (47 %).

L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DU LOGEMENT

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a établi un ratio du coût d'habitation (résidence principale) par rapport au revenu total brut du ménage (avant impôts) à titre d'indicateur de logement abordable (un taux d'effort). Un ratio de 30 % ou plus du revenu est considéré comme représentant un risque pour ces ménages de connaître des difficultés financières. Plus précisément, un ratio de 30 % à 49,9 % représente un fardeau modéré et un fardeau élevé équivaut à 50 % ou plus. Le coût d'habitation (frais de base) inclut le prix du loyer ou de l'hypothèque (versement régulier capital et intérêt), les frais de copropriété, les taxes foncières et frais de services municipaux, les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Lorsque la donnée provient du Recensement, les périodes de référence des deux variables pour le calcul du ratio sont différentes : au moment de l'entrevue pour les coûts d'habitation et l'année précédente pour le revenu. Dans le cas de l'EDM, la période de référence pour le coût et le revenu est la même, à savoir l'année qui précède l'entrevue, mais le mode d'occupation utilisé est celui au moment de l'entrevue. Les ménages qui dépensent 30 % ou plus de leur revenu pour l'habitation sont soit soumis à des contraintes financières, soit choisissent d'effectuer un tel niveau de dépenses ayant la capacité de le faire. En effet, cette méthode basée sur le revenu ne tient pas compte de l'ensemble des actifs. Certains ménages peuvent liquider certains actifs ou avoir recours à des épargnes pour assumer des dépenses plus importantes en habitation. ➤

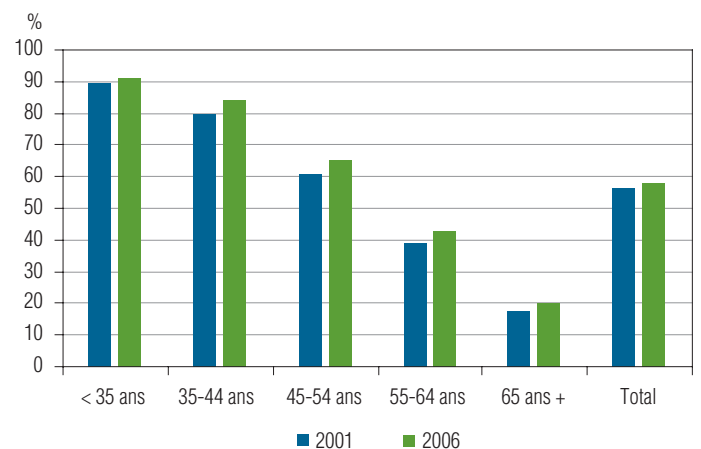
➤ Pour définir l'univers des ménages ayant un ratio de 30 % ou plus du revenu, nous retenons les ménages dont le revenu est supérieur à zéro, donc non nul, et dont le ratio est compris entre 0 et 100 % c'est-à-dire que le coût d'habitation ne dépasse pas le revenu. Cet indicateur de logement abordable est disponible depuis 2000.

Soulignons que la SCHL utilise cette composante dans la construction d'un indicateur plus global et défini : une mesure des besoins impérieux en matière de logement évaluant la conformité du logement à au moins une des trois normes (qualité, taille et coût abordable) par rapport au marché local, en incluant seulement les ménages dont le revenu est insuffisant, c'est-à-dire qui ne permet pas une diminution du ratio de 30 %.

La proportion de propriétaires-occupants qui assume une hypothèque est en augmentation pour tous les groupes d'âge pour la période 2001-2009

Au Recensement de 2006, près de 60 % des ménages propriétaires-occupants ont un emprunt hypothécaire pour leur résidence principale (figure 4). Atteignant des proportions supérieures à 80 % chez les soutiens âgés de moins de 45 ans, elles s'atténuent par la suite avec l'avancement en âge. Ce constat par âge est assez similaire avec les résultats de l'EDM (figure 5).

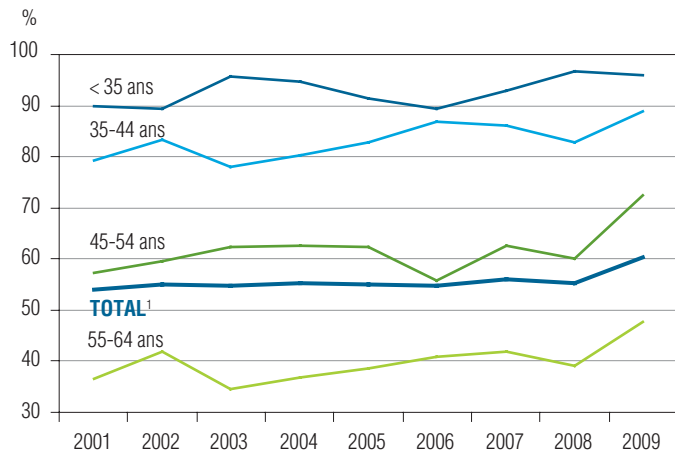
Figure 4
Proportion de ménages propriétaires-occupants avec hypothèque selon l'âge du principal soutien, Québec, 2001 et 2006



Source : Statistique Canada, Recensements.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 5

Proportion de ménages propriétaires-occupants avec hypothèque selon l'âge du soutien, Québec, 2001-2009



1. Le total inclut le groupe des 65 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages* (FMGD).

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

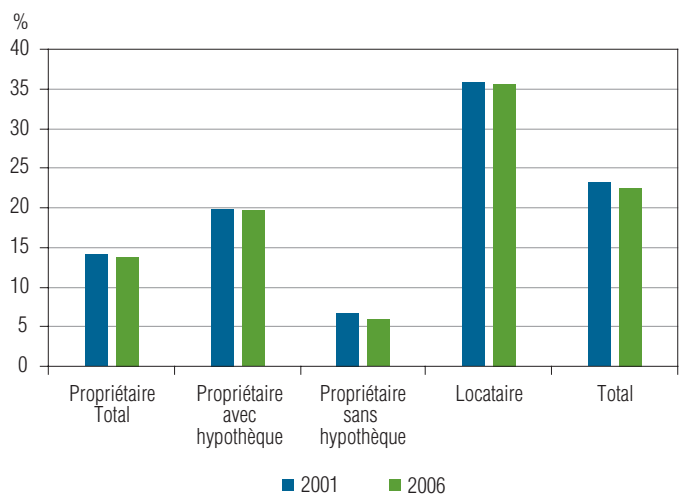
Cependant, comme il a été mentionné à la note 1, les différences observées entre les deux sources de données peuvent conduire à des résultats un peu différents. Ainsi, globalement au Québec, la proportion de ménages propriétaires assumant une hypothèque se maintient autour de 55 % de 2001 à 2008 pour finalement croître à 60 % en 2009. Pour la période 2001-2009, on observe une tendance à la hausse de la proportion de ménages propriétaires assumant une hypothèque. L'année 2009 montre toutefois une différence plus marquée à la hausse chez les 35 à 64 ans³.

Durant la décennie 2000, ce sont surtout les ménages locataires qui affichent une dépense du coût d'habitation sur le revenu au-delà de la limite de logement considéré abordable

Au Québec selon les données du Recensement 2006, un peu plus du cinquième des ménages (23 %) consacrent 30 % ou plus de leur revenu au coût d'habitation (frais de base). Ce taux d'effort est atteint chez 14 % des ménages propriétaires contre 36 % chez les locataires. Ces proportions sont demeurées stables par rapport au Recensement 2001 (Figure 6).

Figure 6

Proportion de ménages consacrant 30% et plus de leur revenu aux coûts d'habitation selon le mode d'occupation, Québec, 2001-2006



Source : Statistique Canada, Recensements.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Les résultats de l'EDM corroborent la différence observée selon le mode d'occupation (figure 7). Au cours de la période 2000-2009⁴, environ trois ménages locataires sur dix ont dépensé 30 % ou plus en coût d'habitation (32 % en 2009) pendant que ce taux d'effort concerne moins d'un ménage propriétaire sur dix (7 % en 2009). En considérant tous les ménages dépensant au-delà de la limite reconnue, plus des trois quarts sont des ménages locataires.

Selon Luffman (2006), les ménages locataires canadiens les plus visés par une situation de logement non abordable sont plus souvent des ménages à faibles revenus (ayant des transferts gouvernementaux comme source principale) ainsi que ceux vivant dans des grandes villes où les coûts s'avèrent plus élevés.

Certains ménages locataires ont recours au logement subventionné

La Société d'habitation du Québec évalue que 93 992 ménages québécois en 2009 ont bénéficié d'une aide au logement⁵ en vertu des programmes *Habitation à loyer modique* (HLM) ou *Supplément au loyer* (PSL). À partir de l'EDM, une estimation du nombre de ménages locataires habitant des logements subventionnés par le gouvernement en 2009 atteint environ 95 450 ménages, soit près de 7 % de l'ensemble des ménages locataires ([voir le tableau](#)).

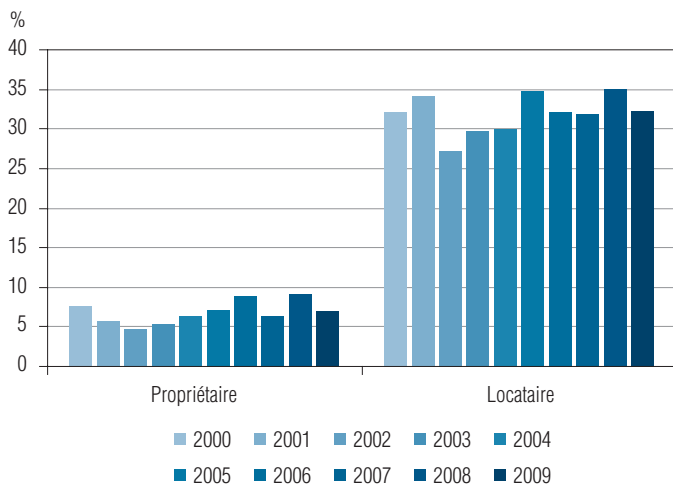
3. Avec l'EDM, les données québécoises ne sont pas fiables pour les ménages propriétaires avec hypothèque dont le soutien est âgé de 65 ans et plus.

4. La série historique découlant de l'EDM montre des estimations de l'indicateur de logement abordable moins élevées que celles du Recensement. Il s'avère ainsi difficile de dégager une tendance claire pour les données québécoises.

5. Voir *Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, Orientation 9, Objectif 26, Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement*

Figure 7

Proportion de ménages propriétaires et locataires consacrant 30 % et plus de leur revenu aux coûts d'habitation, Québec, 2000-2009



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages* (FMGD).
 Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Les résultats tirés de l'EDM, malgré une fiabilité moins bonne en 2009 pour le Québec, fournissent tout de même une information complémentaire intéressante. On peut voir que les ménages avec logement subventionné touchent un revenu total moyen (19 900 \$) deux fois moindre que celui des ménages locataires sans réduction de loyer (39 230 \$). Respectivement, les dépenses moyennes annuelles du loyer⁶ chez les ménages recevant une subvention représentent 5 670 \$ en comparaison de 7 190 \$ chez les seconds.

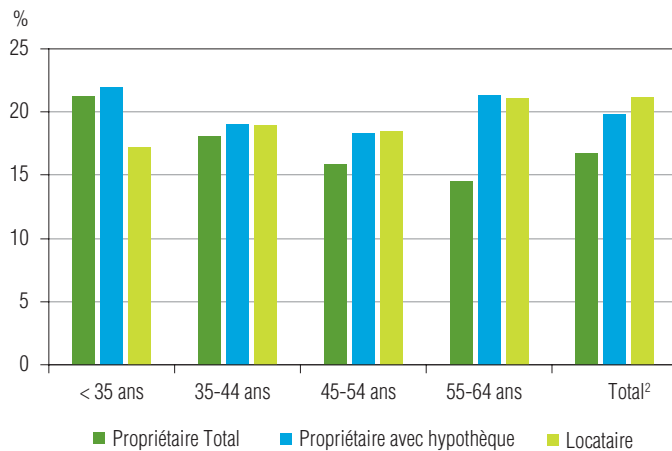
LES DÉPENSES DE LOGEMENT

La part budgétaire est le rapport en pourcentage d'un poste de dépense, en l'occurrence les dépenses d'habitation (résidence principale), sur les dépenses totales effectuées par le ménage. Les dépenses d'habitation englobent les coûts d'habitation (frais de base) utilisés pour le calcul de logement abordable (norme de 30 %). En plus des frais de base, on considère les réparations et rénovations payées par le locataire, les réparations et l'entretien payés par le propriétaire (excluant les rénovations, l'ajout ou les nouvelles installations payées par le propriétaire ([voir le tableau](#))) et les primes d'assurance-habitation.

6. Seulement le paiement du loyer, excluant les dépenses des primes d'assurance et celles pour la rénovation ou les réparations du logement loué assumées par le locataire.

Figure 8

Part budgétaire du ménage pour l'habitation¹ (résidence principale) selon le mode d'occupation et l'âge du soutien, Québec, 2009



1. La part budgétaire calcule les dépenses d'habitation sur l'ensemble des dépenses totales.
2. Les 65 ans et plus sont inclus dans le total, mais ne sont pas présentés en raison de données peu fiables.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages* (FMGD).
 Compilation : Institut de la statistique du Québec.

La part du budget pour l'habitation est plus importante chez les ménages locataires, et on perçoit une certaine tendance à la hausse à partir de la seconde moitié de la décennie 2000

Le logement est un bien de première nécessité et il constitue la dépense la plus importante de notre consommation courante (en excluant l'impôt). Comparativement à d'autres postes de dépenses du budget, la part budgétaire pour l'habitation ne peut être compressée indéfiniment. Disposant de revenus modestes, les locataires attribuent une part budgétaire aux dépenses d'habitation plus élevée que les propriétaires. En 2009, le revenu moyen des locataires (37 370 \$) représente environ la moitié de celui des propriétaires (77 080 \$) et la part budgétaire consacrée aux dépenses d'habitation est respectivement de 21 % et de 17 % (figure 8). Comme nous l'avons mentionné précédemment, quelque trois ménages locataires sur dix rapportent dépenser un ratio supérieur à la norme reconnue de 30 % du revenu pour les frais de base de logement.

Parmi les propriétaires, ceux détenant une hypothèque réservent 20 % de leur budget en 2009 pour ces dépenses, tandis que les propriétaires sans hypothèque y allouent 10 % ([voir le tableau](#)). Au début de la vie professionnelle, pour l'ensemble des propriétaires, la part du budget allouée à l'habitation est plus importante pour les jeunes ménages que pour ceux plus âgés (de 21 % chez les moins de 35 ans à 15 % chez les 55-64 ans). Cependant, chez les locataires, cette part tend à s'accroître avec l'âge (débutant à 17 % pour atteindre 21 % chez les 55-64 ans).

En moyenne, le ménage locataire a consacré moins de 20 % de son budget total en dépenses d'habitation de 2000 à 2004, mais cette part a augmenté au cours de 2005 à 2009, devenant supérieur à 21 %. Chez le ménage propriétaire, cette part du budget est demeurée plus stable, un peu au-dessus de 15 % de 2000 à 2007, puis elle s'est élevée à près de 17 % en 2009.

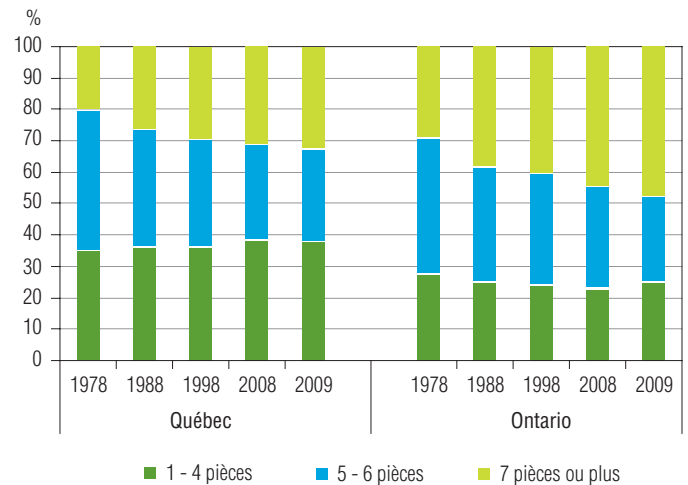
LES CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a conçu la Norme nationale d'occupation (NNO) afin d'établir une mesure de la taille du logement. Cette norme est basée sur le nombre de chambres à coucher requis dont devrait disposer le ménage en fonction de sa taille. Par exemple, un couple avec deux enfants (un garçon et une fille de moins de 5 ans) devrait avoir deux chambres à coucher. Lorsqu'au moins un des deux enfants atteint 5 ans, trois chambres à coucher deviennent la norme. Par contre, deux enfants de même sexe ayant moins de 18 ans peuvent cohabiter dans la même chambre à coucher. Le studio est une norme acceptée pour un ménage d'une personne.

D'autres indicateurs de la SCHL permettent d'évaluer l'état du logement (sans réparations majeures et disposant d'une salle de bain) et l'accès à un logement abordable (auquel le ménage consacre moins de 30 % du revenu aux frais de base d'habitation). Pour ce dernier indicateur, veuillez consulter la section *L'accessibilité financière* du logement.

Figure 9

Répartition des logements selon le nombre de pièces, Québec et Ontario, 1978-2009



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages* (FMGD).

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Des petits logements de moins de 5 pièces ou des très grands de 7 pièces et plus

Comme on l'observe depuis les années 1970 (figure 9), plus de Québécois habitent des logements de petite taille, c'est-à-dire de moins de 5 pièces (38 % en 2009) comparativement à l'Ontario (25 %). Soulignons que le Québec compte plus de ménages d'une seule personne (34 %) que l'Ontario (26 %). Bien qu'on assiste à une diminution de la taille du ménage au fil des ans, la tendance à habiter des logements très grands (de 7 pièces et plus) s'accroît (33 % au Québec et 48 % en Ontario). Pour illustrer l'espace disponible dont le ménage a accès, on peut comparer la proportion de ménages québécois en 2009 disposant de 3 chambres à coucher et plus (52 %) à celle des ménages qui, en fonction de la norme NNO, requièrent 3 chambres à coucher et plus (16 %). À l'inverse, les ménages habitant un logement d'une chambre à coucher sont peu nombreux (17 %) par rapport à ceux qui, selon les normes, requièrent une seule chambre (27 %) ([voir le tableau](#)).

Tableau 1

Proportion de ménages selon la tranche de revenu et quelques caractéristiques du logement ou du ménage, Québec, 2009

Sélection de quelques caractéristiques du logement ou du ménage	Tranche de revenu brut (avant impôt) du ménage				
	Moins de 35 000 \$	35 000 \$ à 64 999 \$	65 000 \$ à 94 999 \$	95 000 \$ et plus	Total
	%				
Ensemble des ménages	1 100 078	1 002 048	634 159	575 463	3 321 748
	33,4	30,2	19,1	17,3	100,0
Logement de 1 à 4 pièces	63,9	42,1	14,9*	F	37,9
Logement de 5 à 6 pièces	24,1	33,9	39,0	22,0*	29,5
Logement de 7 pièces et plus	12,0	24,1	46,2	72,4	32,6
Maison individuelle (non attenante) ¹	21,7	37,7	58,1	75,0	42,7
Maison en rangée ou jumelée ou duplex	18,6	17,1	22,7	16,2*	18,5
Appartement ²	57,8	43,5	19,3*	F	37,5
Autres ³	F	F	F	F	F
Logement construit avant 1971	52,4	48,3	41,0	25,5	44,3
Logement construit depuis 1971	47,6	51,7	59,0	74,5	55,7
Ménage propriétaire	27,8	55,5	78,1	93,6	57,1
Ménage locataire	72,2	44,5	21,9	F	42,9
Logement avec confort de base ⁴	91,0	91,0	92,1	93,3	91,6
Logement non surpeuplé ⁵	97,2	94,0	98,5	97,2	96,5
Logement nécessitant un entretien régulier ⁶ uniquement	77,8	73,4	76,6	80,3	76,7
Logement abordable ⁷	56,1	91,5	97,3	99,5	82,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Ne sont pas compris : maison en rangée ou jumelée ou duplex.

2. La grande majorité des propriétaires-occupants en condominium habitent dans des appartements.

3. La catégorie « Autres » regroupe les hôtels, maisons de chambre, pensions et maisons mobiles.

4. Logement n'ayant pas besoin de réparations majeures et disposant d'une salle de bain.

5. Basé sur le nombre de chambres à coucher requis dont devrait disposer un ménage en fonction de sa taille. Cet indicateur est établi par la SCHL selon la Norme nationale d'occupation (NNO).

6. L'entretien régulier correspond à des travaux comme la peinture, le nettoyage du système de chauffage etc.

7. Ménage consacrant moins de 30 % du revenu aux dépenses d'habitation (frais de base) parmi les ménages ayant un coût d'habitation ne dépassant pas le revenu.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages* (FMGD).

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le revenu : un facteur déterminant des caractéristiques du logement

Certaines caractéristiques du logement sont liées au revenu⁷ du ménage (tableau 1). Les ménages québécois disposant de revenus les moins élevés (moins de 35 000 \$ en 2009) élisent domicile en majorité dans des logements de moins de 5 pièces (64 %). À l'autre bout du spectre du revenu, les ménages les mieux nantis touchant 95 000 \$ et plus résident principalement dans des logements plus spacieux de 7 pièces et plus (72 %).

Pour les ménages avec des revenus plus faibles, l'appartement est le type de logement le plus fréquent (58 %), et ils habitent plus souvent dans des constructions datant d'avant 1971 (52 %). Chez les ménages bénéficiant des revenus les plus élevés, la maison individuelle représente le type de logement le plus populaire (75 %) de même que les habitations érigées depuis 1971 (75 %). Les différences sont moins apparentes en ce qui a trait aux indicateurs principaux en termes de confort de base (91 % et 93 %), de densité (97 % chacun) ou d'état du logement (78 % et 80 % respectivement ne font qu'un entretien régulier).

7. On ne tient pas compte ici du parcours de vie du ménage. En effet, le niveau de revenu et les conditions de vie dans le logement peuvent évoluer. Par exemple, la situation chez les ménages ayant moins de 35 000 \$ peut être moins contraignante lorsque le principal soutien est à la retraite et a accumulé certains actifs au cours de sa vie, comparativement au ménage ayant un même niveau de revenu, mais dont le principal soutien est plus jeune et a davantage de dettes que d'actifs.

Par contre, l'indicateur d'un logement financièrement accessible est très associé au niveau de revenu : 56 % des ménages avec un revenu de moins de 35 000 \$ dépensent moins de 30 % de leur budget aux dépenses d'habitation, alors que les ménages plus fortunés répondent presque tous exclusivement à ce critère.

L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET LE VÉHICULE

Le cellulaire n'est pas aussi répandu chez les ménages à bas revenus

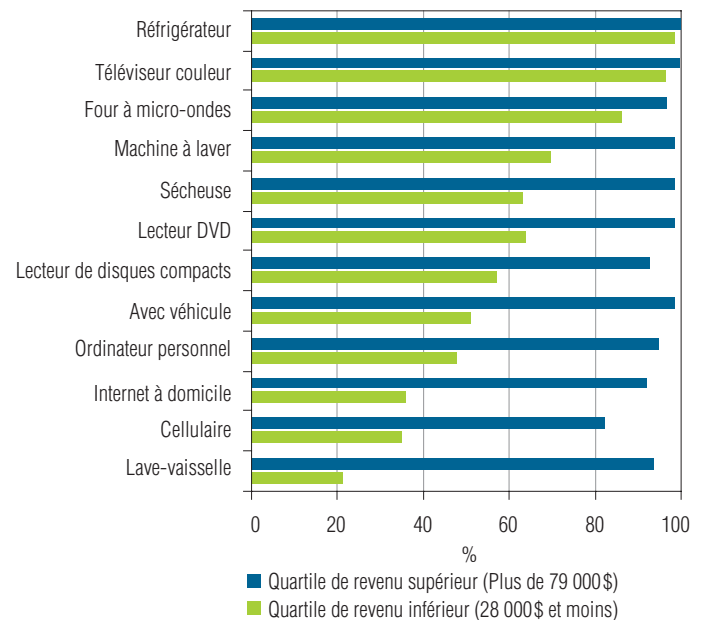
De 1998 à 2009, le taux de possession de certains équipements par les ménages s'est accru, réduisant notamment l'effort consacré aux tâches quotidiennes, améliorant le confort, permettant plus de divertissement au foyer et bonifiant les moyens de communication. L'acquisition ou non de biens dépend de l'usage souhaité par le ménage ainsi que de la disponibilité de services ou d'équipements à proximité, mais le revenu constitue un élément incontournable pour la décision finale.

En 2009, on trouve couramment un four à micro-ondes, un réfrigérateur ou un téléviseur couleur dans les domiciles (figure 10). Par contre, le téléphone cellulaire est peu déclaré parmi les 25 % de ménages ayant les revenus les plus bas, soit 28 000 \$ et moins. En effet, trois ménages sur dix possèdent un cellulaire selon le quartile inférieur de revenu comparativement à huit sur dix lorsque le revenu appartient au quartile supérieur (plus de 79 000 \$).

Parmi les ménages du quartile inférieur, six sur dix ont accès à une machine à laver, une sècheuse, un lecteur de DVD et/ou un lecteur de disques compacts, cinq sur dix ont un ordinateur et/ou un véhicule, quatre sur dix sont branchés à Internet et deux sur dix possèdent un lave-vaisselle. Chez les ménages à revenus élevés, les proportions atteignent neuf sur dix pour tous ces équipements.

Figure 10

Proportion de ménages possédant des biens selon le quartile de revenu inférieur et supérieur, Québec, 2009



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages (FMGD)*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Pour en savoir plus...

ASSELIN, Suzanne. « L'usage d'un véhicule privé, en hausse chez les ménages de 65 ans et plus » dans *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, Vol. 16, n° 1, octobre 2011.

DUTIL, Dany. « Un portrait de la copropriété au Québec » dans *Habitation Québec*, Société d'habitation du Québec, Vol. 3, n° 4, été 2009.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Le Québec statistique, section Logement » [En ligne]. [www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/quebec_stat/con_log/con_log_fs.htm]

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009), *Panorama des régions du Québec, édition 2009*, Québec, pages 65-72.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009), *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056, édition 2009*, Québec, pages 107-113.

LACROIX, Claudine. « Faits saillants sur les conditions des logements et l'équipement ménager au Québec en 2008 », dans *Coup d'œil sociodémographique*, Institut de la statistique du Québec, février 2011, n° 7.

LACROIX, Claudine (2010). *Portrait social du Québec : données et analyses, édition 2010*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 10.

LACROIX, Claudine. « Portrait sociodémographique des ménages propriétaires d'un condominium » dans *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, Vol. 14, n° 1, octobre 2009.

LEDUC, Stéphane. « Le marché des propriétaires-occupants » dans *Habitation Québec*, Société d'habitation du Québec, Vol. 2, n° 2, printemps 2008.

LUFFMAN, Jacqueline. *Mesurer l'abordabilité du logement*, 75-001-XIF, Novembre 2006, Ottawa, Statistique Canada, pages 17-27.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, *L'observateur du logement au Canada, édition 2010 et édition 2011*, Canada, 200 pages.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (2012), *L'évolution démographique et le logement au Québec, Rétrospective 1991-2006 et Perspectives 2006-2056*, Québec, 146 pages.

Ce bulletin est réalisé par :

Suzanne Asselin
Direction des statistiques
sociodémographiques

Direction des statistiques
sociodémographiques :

Paul Berthiaume, directeur

Ont collaboré à la réalisation :

Marie-Eve Cantin, mise en page
Esther Frève, révision linguistique
Direction des communications

Pour plus de renseignements :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2406
Télécopieur : 418 643-4129

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2012
ISSN 1920-9444 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2010

Toute reproduction autre qu'à des fins de
consultation personnelle est interdite sans
l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm